

FORMATION ANIMATEUR ETE

Pour enseigner le tir à l'arc, l'été contre rémunération en centre de vacance

FORMATION Du 10 au 14 avril 2006
COÛT : 350€
LIEU : base de loisir du val seine (78)
EXAMEN En contrôle continu pendant la formation

Les compétences à développer durant la formation

Initier : les débutants depuis le tir de la première flèche jusqu'à l'autonomie.

Proposer des produits : répondant aux différents registres de motivation (détente et passion)

Les objectifs de l'initiation : Définition des objectifs pédagogiques et éducatifs en rapport avec son public et les exigences de l'activité.

La stratégie de tir : Définition pour chaque débutant de sa première stratégie de tir et de sa technique dans le cadre de l'animation.

L'apprentissage : Proposition d'une progression pédagogique adaptée aux débutants et au public

Volume horaire de la formation : 40 heures

le candidat doit posséder :

- une qualification de niveau IV (beesappt, bees, deug staps, DEFA)
- la validation de la compétence initiateur de club
- une expérience professionnelle (carte professionnelle, salarié UCPA.....)
- Niveau de performance

Tir en salle	Classique	Poulie	Tir nature	Toutes Armes
Homme	500 pts	540 pts	Homme	Avoir été classé en championnat de France
Femme	480 pts	520 pts	Femme	

Conditions d'accès à la formation :

- ↳ Etre licencié à la Fédération Française de Tir à l'Arc
- ↳ Avoir 18 ans à la date de l'examen

Epreuve Pédagogique : (Coeff. 2)

Elle comprend une séance pédagogique (20 mn) et un entretien.

Epreuve écrite : (Coeff. 1)

Durée : 1h30

Aspects réglementaires et institutionnels sous forme de questions ouvertes

Epreuve Orale : (Coeff. 1)

Durée : présentation 10 min et entretien

Le candidat doit présenter le ou les produits qu'il veut mettre ne place auprès de sa future clientèle.

Epreuve technique : (Coeff. 1)

Evaluation du degré de maîtrise et de compréhension de l'activité du candidat